

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2024

/

Décision n° DB2024_23

Le Bureau communautaire, convoqué le 25 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil communautaire au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 1^{er} juillet 2024 à 18 heures** sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présent(e)s :

AIZENAY : Franck ROY

APREMONT : Gaëlle CHAMPION

BEAUFOU : Delphine HERMOUET

BELLEVIGNY : Jacky ROTUREAU

CHAPELLE PALLUAU (LA) : Xavier PROUTEAU

FALLERON : Gérard TENAUD

GENETOUZE (LA) : Guy PLISSONNEAU

GRAND'LANDES : Pascal MORINEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Dominique PASQUIER

MACHE : Frédéric RAGER

PALLUAU : Marcelle BARRETEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : Sabine ROIRAND

SAINT-ETIENNE DU BOIS : Guy AIRIAU

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Mireille HERMOUET

SAINT-PAUL MONT PENIT : Philippe CROCHET

Objet : Extension et réhabilitation des Jardins de l'Aumônerie à Aizenay.

Vu les articles L.2334-32 à L.2334-42 du code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) portant sur les modalités d'éligibilité à la DETR et à la DSIL,

Vu la délibération n°DB2023_2 du 06 février 2023 validant le plan de financement du projet en phase Programme,

Vu l'Avant-Projet Définitif du projet de « Construction et réaménagement écoresponsables sur le site des Jardins de l'Aumônerie à Aizenay (chantier d'insertion, magasin, espaces de vie et de travail) » présenté par Atelier Cartouche Architecte, le maître d'œuvre retenu pour ce projet.

La Vice-Présidente présente au Bureau le plan de financement actualisé qui se décompose comme suit :

	Dépenses		
	Montant prévisionnel	Financiers	Montant prévisionnel
COUTS ETUDES ET CONCEPTION	15 000 €		
Constat huissier			
Géomètre expert (bomage)	5 000 €		
Géotechnicien (étude de sol)	10 000 €		
Mission SPS			
EQUIPE MAITRISE D'ŒUVRE	111 680 €		
Architecte	111 680 €	Région	400 000 €
Bureau étude			
		Département	150 000 €
CONTRÔLE	8 000 €		
Controleur technique	3 000 €	DSIL (arrêté du 4/09/2023)	150 000 €
Controleur SPS	5 000 €		
TRAVAUX	1 091 786,63 €		
LOT1a- Réseaux et Voirie	123 258,80 €		
LOT1B- Assainissement Autonome	28 382,40 €		
LOT 2 - Aménagement paysagers et mobiliers	35 721,73 €	Autofinancement	530 332 €
LOT 3- Gros Œuvre	148 966,04 €		
LOT 4- Charpente	247 920,00 €		
LOT 5 - Couverture	74 984,81 €		
LOT 6- Menuiseries extérieures	58 599,00 €		
LOT 7- Cloisons doublage	59 500,00 €		
LOT 8 - Menuiseries intérieures	26 502,35 €		
LOT 9 - Revêtement de sol - faïence	25 100,00 €		
LOT 11 - Electricité	72 000,00 €		
LOT 12 - Plomberie	88 575,85 €		
LOT 13 - Equipements frigorifiques	66 303,75 €		
LOT 14 - Peinture	16 971,90 €		
LOT 15 -Mur et remplissage non structurel terre	16 500,00 €		
LOT 16 - Bardage bois et terre cuite	2 500,00 €		
TOTAL GENERAL HT	1 226 467 €	TOTAL GENERAL HT	1 230 332 €
TVA	245 293 €	FCTVA	241 428 €
TOTAL GENERAL TTC	1 471 760 €	TOTAL GENERAL TTC	1 471 760 €

Les travaux d'aménagement de la cuisine et chambre froide sont directement portés et financés par l'association Acemus, et feront l'objet d'une demande de financement Leader. La pose de panneaux photovoltaïques sera également étudiée à l'issue de la 1^{ère} année d'exploitation, dans le cadre de Vie et Boulogne Energie.

La Vice-Présidente propose au Bureau d'adopter le plan de financement présenté et arrêtant les modalités de financement de l'opération ; de l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention, et à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter l'opération présentée ci-dessus.
- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de la Région, du Département, et de l'Etat.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- De charger le Président ou son Représentant d'exécuter la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 085-200072882-20240701-DB2024_23-AU



.....

Pour copie conforme au registre
Le deux juillet deux mille vingt-quatre,

Le Président,
Guy Plissonneau

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le : 8 juillet 2024.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

